

Perspectives économiques régionales 2013-2018

Executive summary

Juin 2013

Bureau fédéral du Plan
Federaal Planbureau

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Brussels Instituut voor Statistiek en Analyse

Studiedienst van de Vlaamse Regering

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

1. Introduction

Ce rapport présente les principaux résultats¹ de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan² pour la période 2013-2018. Tout comme pour les études précédentes³, le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR⁴).

La présente projection régionale coïncide parfaitement avec la projection nationale du Bureau fédéral du Plan de mai 2013 qui est elle-même basée sur l'information économique disponible à la mi-avril 2013.

D'un point de vue méthodologique, la projection nationale prend comme point de départ les évolutions macroéconomiques 2013 fournies par le *Budget économique* publié en février dernier ; pour les années 2014 à 2018, elle s'appuie sur un environnement international basé sur les perspectives économiques de moyen terme publiées par le FMI en avril dernier⁵.

On notera par ailleurs que cette projection est réalisée à politique et législation inchangées. Elle incorpore l'information sur les finances publiques disponible à la mi-avril 2013. Par conséquent, elle n'intègre pas les impacts de décisions survenues postérieurement à cette date, comme celles du contrôle du budget 2013 des entités fédérées (sauf celui de la Communauté flamande) ou de la cession du portefeuille d'actifs de Royal Park Investments. Elle n'intègre pas non plus d'éventuelles autres ventes d'actifs en cours d'année évoquées lors du conclave budgétaire pour maintenir le taux d'endettement sous la barre des 100 % du PIB en 2013.

Si des mesures effectives d'assainissement budgétaire devaient être prises en compte ultérieurement, la croissance économique pourrait en être affectée.

Les principaux résultats de la nouvelle projection sont présentés dans les sections suivantes, pour le niveau international tout d'abord (section 2), pour le niveau national ensuite (section 3) et, enfin, pour le niveau régional (section 4).

¹ Les résultats complets des perspectives régionales seront publiés au début du mois de juillet.

² *Perspectives économiques 2013-2018*, Bureau fédéral du Plan, mai 2013.

³ Pour l'étude publiée en 2012, voir : *Perspectives économiques régionales 2012-2017*, BFP, IBSA, IWEPS et SVR, mai 2012.

⁴ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering.

⁵ *World Economic Outlook*, FMI, avril 2013.

2. Principales hypothèses relatives à l'environnement international

La croissance mondiale a poursuivi son ralentissement en 2012, notamment sous l'effet de la crise de la dette européenne, pour atteindre 3,2 % contre encore 4,0 % en 2011. Les craintes d'un éclatement de la zone euro, la nervosité des marchés financiers et les politiques budgétaires restrictives ont débouché sur une récession en zone euro (-0,6 %) et sur un ralentissement de la croissance des économies émergentes.

L'activité économique dans la zone euro devrait très progressivement se renforcer dans le courant de l'année 2013 mais serait légèrement négative sur base annuelle (-0,3 %). La croissance de l'économie américaine et de l'économie mondiale atteindraient respectivement 1,9 % et 3,3 % en 2013.

En 2014, la croissance pourrait avoisiner 1,1 % en zone euro. La croissance aux Etats-Unis devrait également repartir à la hausse et s'établir à 3,0 %. Le PIB mondial progresserait de 4,0 %. Pour la période 2015-2018, la croissance annuelle moyenne de l'économie mondiale serait de l'ordre de 4,5 %, celle de la zone euro remonterait à 1,6 % et celle des Etats-Unis serait de l'ordre de 3,3 %.

Les principaux risques pesant sur ces prévisions sont liés à la crise de la dette souveraine dans la zone euro, à l'évolution de son secteur financier et à l'influence de ces facteurs sur la confiance des consommateurs et des producteurs. La simultanéité de l'assainissement budgétaire dans les économies avancées pourrait de même hypothéquer la reprise de la croissance, quoique ce risque tende plutôt à se réduire vu l'assouplissement en cours de la rigueur budgétaire.

Tableau 1 : Principales hypothèses internationales

	2011	2012	2013	2014	Moyennes			
					2015-2018	1998-2004	2005-2011	2012-2018
1. Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (taux de croissance)	5,4	1,4	2,2	3,4	4,7	6,6	4,4	3,7
PIB zone euro	1,4	-0,6	-0,3	1,1	1,6	2,1	1,1	0,9
PIB Etats-Unis	1,8	2,2	1,9	3,0	3,3	3,0	1,2	2,9
2. Prix mondiaux en EUR (taux de croissance)								
Exportations de biens et services hors énergie	2,8	2,5	-0,4	1,4	2,2	-0,8	1,1	1,8
Importations de biens et services hors énergie	0,9	1,4	-0,5	1,8	2,1	-1,5	0,2	1,6
Importations d'énergie	25,6	9,1	-9,7	-5,6	3,6	13,2	16,8	1,2
3. Prix du baril (Brent, USD) (1)	111,3	111,7	101,5	95,6	110,3	25,1	77,3	103,9
4. Taux de change (niveau) (1)								
EUR en USD (*100)	139,2	128,6	129,4	129,0	129,0	104,5	135,1	129,0
5. Taux d'intérêt (niveau) (1)								
Court terme (3 mois)								
Zone euro	1,4	0,6	0,2	0,3	3,0	-,-	2,5	1,5
Etats-Unis	0,3	0,5	0,3	0,4	2,2	3,6	2,6	1,0
Long terme (10 ans)								
Zone euro	3,9	3,2	2,6	2,7	3,6	4,7	3,8	3,1
Etats-Unis	2,8	1,8	1,9	2,1	3,2	5,0	3,8	2,4

(1) La valeur en fin de période, soit 2018, est présentée dans la colonne 2015-2018.

3. Principaux résultats nationaux

Si le timing de la reprise de l'économie belge est similaire à celui de la zone euro, la croissance de l'économie belge reste supérieure à celle de la moyenne de la zone euro. En 2012, le PIB belge aurait reculé de 0,2 % (zone euro -0,6 %) et il croîtrait à peine en 2013, de 0,2 % (zone euro -0,3 %).

A politique et législation inchangées, toutes les composantes de la demande intérieure ainsi que l'exportation renoueraient avec un rythme de croissance plus soutenu à partir de 2014. Avec seulement 1,2 % de croissance, le PIB belge enregistrerait en 2014 sa meilleure performance depuis trois ans. Cette reprise devrait se confirmer au cours de la période 2015-2018, portant la croissance annuelle moyenne du PIB belge à 1,7 %.

Malgré la conjoncture morose, le niveau d'emploi se maintiendrait en 2013. La croissance de l'emploi serait modeste en 2014-2015 et un peu plus affirmée ensuite. Le recul de l'emploi dans l'industrie manufacturière se poursuivrait. Ce sont donc les créations d'emploi dans les services marchands qui assurent la stabilité de l'emploi total en 2013 et constituent le principal moteur de la hausse de l'emploi en projection.

Le chômage devrait fortement progresser sur la période 2013-2015. A partir de 2016, l'accélération de la croissance de l'emploi et le ralentissement de la croissance de la population active, sous l'effet de l'évolution démographique, entraînent un recul du nombre de chômeurs et du taux de chômage, qui en 2018 retrouverait approximativement son niveau d'avant crise.

L'inflation belge mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation (INPC) a atteint 2,8 % en 2012. L'inflation devrait ralentir en 2013 et devenir inférieure à celle de la zone euro, l'INPC augmentant de seulement 0,9 %. La baisse des prix des produits énergétiques, renforcée par une série de mesures prises par le gouvernement fédéral, constituerait la principale cause de ce ralentissement, mais des facteurs techniques et méthodologiques pèseraient également sur l'évolution de l'INPC. Le taux d'inflation resterait relativement bas ensuite (1,2 % en 2014, environ 1,6 % à moyen terme).

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques a atteint 3,9 % du PIB en 2012, notamment sous l'effet de la recapitalisation de Dexia. Sur base des informations disponibles le 22 avril, le déficit en 2013 est estimé à 2,9 % du PIB et excéderait donc l'objectif du programme de stabilité de la Belgique d'avril 2013. En l'absence de nouvelles mesures, le déficit de l'ensemble des administrations publiques atteindrait encore 2,5 % du PIB en 2018. La dette publique resterait proche de 100 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection.

Tableau 2 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale

	2011	2012	2013	2014	Moyennes			
					2015-2018	1998-2004	2005-2011	2012-2018
1. Demande et production								
(Euros chaînés, année de référence 2005, taux de croissance)								
Dépenses de consommation finale privée (1)	0,2	-0,7	0,3	0,7	1,3	1,7	1,4	0,8
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,8	0,9	0,6	0,7	1,0	2,1	1,4	0,9
Formation brute de capital fixe	4,1	-0,4	-1,0	1,5	2,2	2,2	1,7	1,3
- Entreprises (2)	8,6	0,4	-0,3	2,2	2,4	3,2	2,0	1,7
- Administrations publiques	5,3	1,8	-4,6	-5,1	3,8	1,4	2,4	1,0
- Logements	-5,3	-3,0	-1,6	1,6	1,4	0,2	1,0	0,4
Variat. de stocks (contribution à la crois.)	1,2	-0,4	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,3	-0,1
Dépenses intérieures totales	1,8	-0,4	0,1	0,9	1,4	1,7	1,6	0,9
Exportations de biens et services	5,5	0,6	0,6	2,0	3,6	4,5	2,9	2,5
Total des utilisations finales	3,5	0,1	0,3	1,4	2,5	2,9	2,2	1,7
Importations de biens et services	5,6	0,1	0,5	1,6	3,3	4,0	3,3	2,2
PIB	1,8	-0,2	0,2	1,2	1,7	2,2	1,4	1,2
PIB (prix courants)	3,9	1,9	2,0	2,7	3,4	4,0	3,5	2,9
PIB par tête (réel)	0,9	-0,9	-0,6	0,5	1,1	1,9	0,6	0,5
2. Prix (taux de croissance)								
Indice national des prix à la consommation	3,5	2,8	0,9	1,2	1,6	1,8	2,4	1,6
Indice santé	3,1	2,6	1,1	1,4	1,6	1,7	2,2	1,7
Déflateur du PIB	2,0	2,1	1,8	1,5	1,7	1,8	2,1	1,7
3. Marché du travail								
Emploi total, en milliers (3)	4544,9	4552,5	4553,7	4574,2	4724,9	4117,7	4414,3	4618,3
- Différence en milliers	61,6	7,7	1,2	20,5	37,7	42	48,7	25,7
- Variation en pour cent	1,4	0,2	0,0	0,4	0,8	1,0	1,1	0,6
Chômage, définition BFP, milliers (3)	627,7	636,3	662,1	679,1	638,5	645,1	652,4	665,6
- Différence, en milliers	-26	8,5	25,8	17,0	-10,1	5,9	-11,8	1,5
Taux de chômage, définition BFP (3)	12,0	12,1	12,5	12,7	11,7	13,4	12,7	12,4
Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	544,7	559,2	589,9	608,1	570,7	504,9	549,9	594,2
- Différence en milliers	-19,9	14,5	30,8	18,1	-9,3	2,9	-4,1	3,7
Productivité horaire (branches d'activité marchande, taux de croissance)	0,0	-0,4	0,0	0,5	0,9	1,4	0,5	0,5
Coût salarial nominal horaire (4)	2,2	3,2	1,4	1,1	2,1	2,6	2,4	2,0
Coût salarial nominal par tête (4)	2,8	3,1	1,2	1,3	2,1	2,5	2,2	2,0
Coût salarial réel par tête (4)	-0,3	0,4	0,0	0,0	0,5	0,8	-0,1	0,3
Coût salarial nominal par unité produite (4)	2,1	3,6	1,3	0,6	1,2	1,2	1,9	1,5
4. Finances publiques								
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) de l'ensemble des administrations publiques (définition EDP)								
. en milliards d'euros (3)	-13,8	-14,7	-11,3	-11,9	-11,5	-0,5	-8,0	-12,1
. en % du PIB (3)	-3,7	-3,9	-2,9	-3,0	-2,5	-0,2	-2,3	-3,0
- Dette publique de l'ensemble des administrations publiques								
. en % du PIB (3)	97,8	99,6	100,9	101,6	99,0	105,8	91,7	100,5

(1) Ménages + ISBL au service des ménages.

(2) A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

(3) La valeur en fin de période, soit 2018, est présentée dans la colonne 2015-2018.

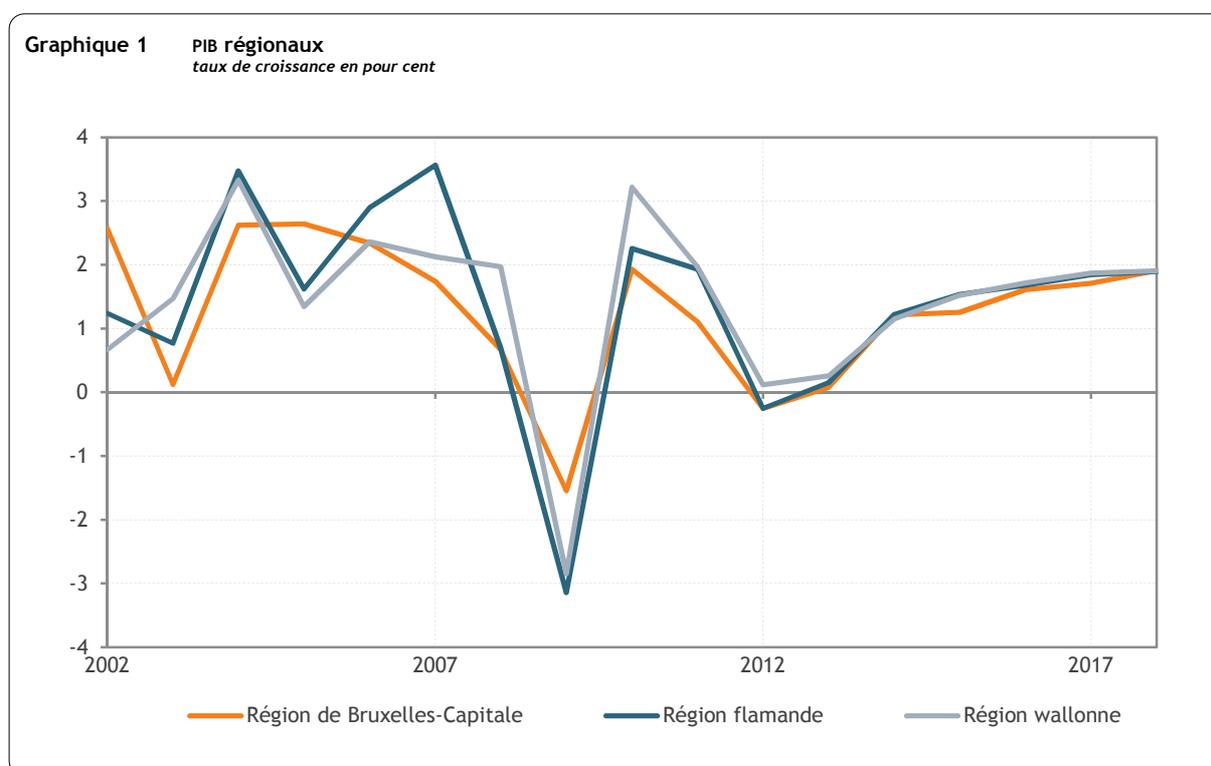
(4) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales (taux de croissance).

4. Principaux résultats régionaux

Croissance économique

Après deux années de reprise économique en 2010 et 2011, différenciée selon les régions et la plus vigoureuse en Wallonie, aucune des régions belges n'aurait été épargnée par la faiblesse de la conjoncture en 2012. Selon les estimations HERMREG, l'activité économique, mesurée par le PIB en volume, aurait légèrement reculé (de près de 0,3 %) en Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale tandis qu'elle aurait plutôt stagné en Wallonie (+0,1 %) (voir graphique 1 et tableau 3 ci-dessous).

En 2013, sous l'hypothèse d'une reprise lente en zone euro, la croissance économique serait très faible dans chacune des régions belges et comprise entre 0,1 % et 0,3 % (tableau 3).

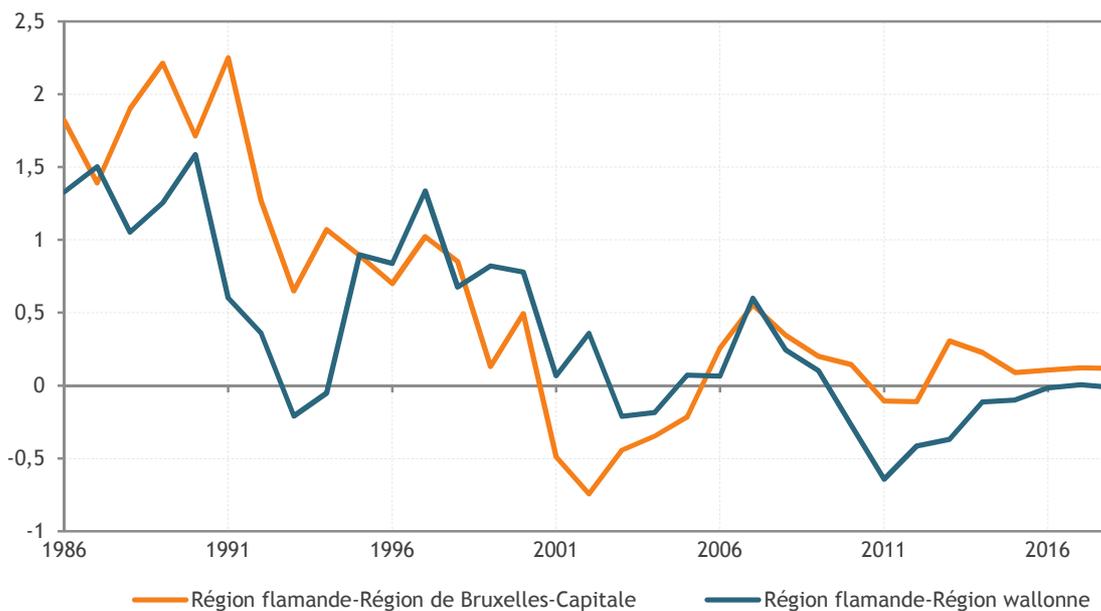


A partir de 2014, les régions emprunteraient un même sentier de croissance économique, et ce jusqu'en fin de période de projection : le taux de croissance moyen du PIB en volume serait, dans chaque région, compris entre 1,6 et 1,8 % par an sur la période 2015-2018.

Les branches « crédit et assurances », « autres services marchands » et, dans une moindre mesure, « transports et communication » soutiendraient la reprise de la croissance bruxelloise sur la période 2015-2018. Mais la contribution des branches « énergie » et « crédit et assurances » à la croissance de la valeur ajoutée totale serait inférieure à ce qu'elle était avant crise, quoiqu'en net redressement dans la dernière branche citée. En Flandre et en Wallonie, la croissance économique à moyen terme serait soutenue par les branches « biens intermédiaires », « commerce et horeca » et « autres services marchands ».

On constate au graphique 2 que le surplus de croissance flamand par rapport aux deux autres régions belges a eu tendance à se réduire dans le temps. Compte tenu de l'évolution relativement favorable de la croissance économique wallonne dans le passé plus récent (et notamment une moyenne de 2,6 % par an en 2010 et 2011, soit 0,5 point de pourcentage de plus que la moyenne nationale), un différentiel positif en faveur de la Wallonie se serait creusé depuis 2008 ; il se résorberait à moyen terme, selon nos estimations.

Graphique 2 Différentiel de croissance économique par rapport à la Flandre, moyenne mobile sur 4 ans



Productivité, salaires et revenus

En Région bruxelloise, les gains de productivité réelle projetés dans les branches d'activité marchande y seraient les moins élevés des trois régions belges, soit 0,7 % par an sur la période 2015-2018 (tableau 3), en contraste avec ce qui avait été observé avant la crise. En particulier, la productivité dans les branches « crédit et assurances » et « transports et communication » (30 % de l'économie locale) y croîtrait encore plus faiblement par rapport aux années avant crise ; la croissance de la productivité dans ces activités se redresserait toutefois à moyen terme à Bruxelles.

Tant à moyen terme que sur l'ensemble de la période de projection, c'est la Wallonie qui enregistrerait la croissance de la productivité la plus élevée dans les branches d'activité marchande, soit, 1,1 % par an sur la période 2015-2018 (voir tableau 3) ; ceci s'expliquerait partiellement par un rattrapage d'une évolution moins favorable observée dans les services marchands avant 2012 pour cette région.

En Flandre, la croissance de la productivité réelle dans les branches d'activité marchande s'élèverait à 0,9 % par an sur la période 2015-2018, soit entre les rythmes de croissance moyens bruxellois et wallon relevés ci-dessus. En particulier, la Région flamande enregistrerait des gains de productivité plus faibles dans les services marchands, tant sur la période 2015-2018 que sur toute la période de projection.

Par ailleurs, étant donné le système relativement centralisé de négociation des salaires en Belgique, il n'est guère étonnant d'observer au tableau 3 une évolution salariale projetée qui serait proche dans les trois régions : +0,3 % à +0,4 % par an, en termes réels, sur l'ensemble de la période 2012-2018. Les gains de productivité réelle projetés dans les trois régions devraient donc être supérieurs aux hausses de coûts salariaux réels. Partant, le coût salarial réel par unité produite serait en baisse dans les branches d'activité marchande des trois régions à moyen terme, entre -0,1 % par an (Flandre) et -0,4 % par an (Bruxelles).

Sur la période 2012-2018, la progression du revenu disponible des ménages devrait être plus rapide à Bruxelles (3 % par an en moyenne, en termes nominaux), qu'en Flandre et en Wallonie (2,7 %). Malgré une progression du total des prestations sociales relativement plus lente en Région de Bruxelles-Capitale, le revenu disponible bruxellois augmenterait, en moyenne, plus vite que son homologue flamand et wallon en raison d'une croissance plus soutenue des principales composantes (rémunérations des salariés et revenu des indépendants) de son revenu primaire, à savoir les revenus du travail et du capital avant prélèvements obligatoires. La croissance des revenus primaires flamand et wallon serait quasiment identique ; le revenu des indépendants progresserait plus rapidement en Flandre qu'en Wallonie, l'inverse étant de mise pour les rémunérations des salariés. Le rythme d'augmentation du total des prestations sociales serait un peu plus soutenu en Flandre qu'en Wallonie au cours de la période 2012-2018.

Ces évolutions attendues de revenus sur la période de projection font toutefois apparaître une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant en Flandre et en Wallonie (2,1 %) qu'à Bruxelles (1,6 %), étant donné la progression relativement plus forte de la population bruxelloise à moyen terme (2012-2018).

Tableau 3 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale

	2011	2012	2013	2014	Moyennes			
					2015-2018	1998-2004	2005-2011	2012-2018
1. Produit intérieur brut en volume (1)								
Royaume	1,8	-0,2	0,2	1,2	1,7	2,2	1,4	1,2
Région de Bruxelles-Capitale	1,1	-0,3	0,1	1,2	1,6	2,4	1,3	1,1
Région flamande	1,9	-0,3	0,2	1,2	1,7	2,2	1,4	1,2
Région wallonne	2,0	0,1	0,3	1,2	1,8	2,1	1,4	1,2
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)								
Royaume	2,1	-0,1	0,0	1,2	1,8	2,1	1,5	1,2
Région de Bruxelles-Capitale	1,4	-0,2	-0,0	1,2	1,7	2,4	1,3	1,1
Région flamande	2,3	-0,2	0,0	1,2	1,8	2,1	1,5	1,1
Région wallonne	2,3	0,2	0,1	1,1	1,8	2,1	1,5	1,2
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)								
Royaume	0,7	-0,4	-0,1	0,7	0,9	1,3	0,3	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	-0,8	-0,4	-0,7	1,0	0,7	1,8	0,5	0,4
Région flamande	1,1	-0,6	0,0	0,7	0,9	1,2	0,3	0,5
Région wallonne	0,7	-0,2	0,0	0,5	1,1	1,3	0,2	0,7
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (2)								
Royaume	-0,6	0,5	0,2	-0,1	0,5	0,7	-0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	-1,9	0,7	0,2	0,0	0,3	0,9	-0,5	0,3
Région flamande	-0,4	0,5	0,2	-0,1	0,5	0,9	-0,5	0,4
Région wallonne	-0,2	0,5	0,0	0,1	0,5	0,4	-0,6	0,3
5. Revenu disponible des ménages (à prix courants) (1)								
Royaume	2,0	2,9	1,4	1,9	3,2	2,9	3,3	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	2,3	2,6	1,9	2,2	3,6	2,8	3,6	3,0
Région flamande	2,0	2,9	1,2	1,9	3,3	3,1	3,3	2,7
Région wallonne	1,8	3,1	1,6	2,0	3,0	2,6	3,2	2,7
5.1 Rémunération des salariés selon le lieu de domicile (à prix courants) (1)								
Royaume	4,3	3,3	1,6	1,8	3,1	4,0	3,7	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	4,4	3,1	2,7	1,8	3,6	4,0	3,9	3,1
Région flamande	4,4	3,2	1,4	1,7	3,1	4,0	3,7	2,7
Région wallonne	4,2	3,6	1,7	2,0	3,1	4,0	3,8	2,8
5.2 Excédent d'exploitation des ménages et revenu mixte (à prix courants) (1)								
Royaume	-0,8	1,7	0,4	1,7	2,2	2,0	1,0	1,8
Région de Bruxelles-Capitale	-0,2	2,7	0,6	2,1	2,5	1,0	1,9	2,2
Région flamande	-0,6	1,9	0,4	1,8	2,2	2,5	1,0	1,9
Région wallonne	-1,5	1,1	0,2	1,5	2,0	1,3	0,7	1,5
5.3 Revenus primaires des ménages (à prix courants) (1)								
Royaume	2,3	2,7	1,2	1,8	3,3	3,1	3,1	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	2,4	2,7	2,1	1,9	3,8	2,9	3,3	3,1
Région flamande	2,4	2,6	1,0	1,7	3,3	3,2	3,1	2,6
Région wallonne	2,2	2,9	1,3	1,9	3,1	3,0	3,1	2,7
5.4 Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature reçues par les ménages (à prix courants) (1)								
Royaume	4,4	4,6	4,1	2,7	3,4	3,7	4,2	3,6
Région de Bruxelles-Capitale	5,1	3,2	3,7	2,6	3,2	3,2	3,6	3,2
Région flamande	4,6	4,9	4,1	2,8	3,6	4,2	4,3	3,7
Région wallonne	4,1	4,4	4,2	2,6	3,2	3,2	4,2	3,4

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Le coût salarial dans le modèle HERMREG, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

Marché du travail

Chaque région belge enregistrerait une faible croissance de l'emploi intérieur sur la période 2013-2014, de 0,2 ou 0,3 % en moyenne annuelle. A moyen terme, en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, les créations nettes d'emploi s'accéléraient pour atteindre un rythme moyen de 0,7 à 0,9 % par an (voir tableau 4). Entre 2013 et 2018, l'emploi intérieur total augmenterait de 30 000 personnes en Région bruxelloise, 98 000 personnes en Flandre et 44 000 en Wallonie. Dans chacune de ces régions, les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » (y compris l'emploi titres-services) constitueraient à moyen terme le moteur de la croissance de l'emploi.

Alors que l'emploi intérieur progresse, sur la période 2012-2018, pratiquement au même rythme dans les trois régions (0,5 à 0,6 %), la population active occupée continue de croître sensiblement plus rapidement à Bruxelles (1,1 % par an) que dans les deux autres régions (0,5 % par an). Cela s'explique surtout par le fait que les Bruxellois occuperaient une part croissante des emplois proposés à Bruxelles (51,2 % en 2011; 52,7 % en 2018). En outre, ils seraient de plus en plus présents (tant en termes absolus que relatifs) sur les marchés du travail wallon et flamand.

Toutefois, la population d'âge actif bruxelloise croît à un rythme encore plus soutenu (1,3 % par an). Le taux d'emploi dans cette région baisse sensiblement à court terme (de 57,9 % en 2011 à 56,6 % en 2014). Par la suite, lorsque l'activité économique reprend, ce recul n'est pas totalement effacé (hausse à 57,3 % en 2018). A court terme, le taux d'emploi ne baisse que légèrement en Flandre (de 68,1 % en 2011 à 67,7 % en 2013), reste pratiquement stable en Wallonie (à 58,6 %) et augmente ensuite fortement dans les deux régions (jusqu'à respectivement 69,6 % et 60 % en 2018), la croissance de la population active occupée s'accélérait, alors que celle de la population d'âge actif ralentit.

Dans les trois régions, la croissance de la population d'âge actif fléchit par rapport au passé récent et donc soutient moins la croissance de l'offre de travail. Cette baisse est en grande partie compensée par le développement du comportement d'offre (impact positif des récentes réformes du marché du travail dans les classes d'âge supérieures; dynamique moins négative dans les classes d'âge moyen et parmi les jeunes), lequel permet une hausse du taux d'activité global flamand et, dans une moindre mesure, wallon ainsi qu'une baisse moins marquée du taux d'activité bruxellois. En Flandre, la croissance de la population active à moyen terme (0,5 % par an) serait comparable à celle de la population active occupée. A Bruxelles (1 % par an) et en Wallonie (0,35 % par an), elle serait légèrement inférieure à celle de la population active occupée.

En début de période (faible croissance économique, augmentation de l'offre de travail), le taux de chômage augmente dans les trois régions : de 8 % en 2012 à maximum 9,2 % en 2015 en Flandre, de 16,7 % en 2012 à maximum 16,9 % en 2013 et 2014 en Wallonie et de 20,8 % à maximum 21,4 % en 2014 à Bruxelles. Par la suite (croissance plus soutenue de l'emploi, ralentissement de la progression de la population active), le taux de chômage baisse dans les trois régions, pour atteindre en 2018 8,0 % en Flandre, 15,8 % en Wallonie et 20,2 % à Bruxelles.

Tableau 4 : Résultats de la projection régionale du marché du travail

	2011	2012	2013	2014	Moyennes			
					2015-2018	1998-2004	2005-2011	2012-2018
1. Emploi intérieur								
1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)								
Royaume	4544,9	4552,5	4553,7	4574,2	4724,9	4117,7	4414,3	4618,3
Région de Bruxelles-Capitale	692,7	692,4	695,3	696,8	722,6	643,9	672,6	705,2
Région flamande	2625,8	2631,5	2629,3	2641,6	2729,5	2374,5	2555,9	2667,0
Région wallonne	1226,3	1228,6	1229,1	1235,7	1272,8	1099,4	1185,7	1246,1
1.2. Différence en milliers								
Royaume	61,6	7,7	1,2	20,5	37,7	42,0	48,7	25,7
Région de Bruxelles-Capitale	11,6	-0,4	2,9	1,6	6,4	5,4	5,7	4,3
Région flamande	31,3	5,7	-2,2	12,3	22,0	26,0	28,5	14,8
Région wallonne	18,6	2,3	0,5	6,6	9,3	10,6	14,6	6,6
1.3. Variation en pour cent								
Royaume	1,4	0,2	0,0	0,4	0,8	1,0	1,1	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,7	-0,1	0,4	0,2	0,9	0,9	0,8	0,6
Région flamande	1,2	0,2	-0,1	0,5	0,8	1,1	1,1	0,6
Région wallonne	1,5	0,2	0,0	0,5	0,7	1,0	1,3	0,5
2. Solde des navettes interrégionales (1)								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-281,1	-278,6	-276,5	-275,2	-274,9	-292,2	-281,3	-275,7
Région flamande	165,7	162,4	159,6	157,5	154,8	174,3	162,8	157,2
Région wallonne	115,4	116,2	116,9	117,7	120,1	117,9	118,5	118,3
3. Population active occupée (de 15 ans et plus)								
3.1. Population active occupée, en milliers (1)								
Royaume	4621,8	4629,0	4630,2	4650,7	4801,4	4183,8	4491,1	4694,8
Région de Bruxelles-Capitale	439,7	442,0	447,1	450,0	476,3	374,3	418,4	457,9
Région flamande	2819,8	2820,5	2815,4	2825,7	2910,8	2571,6	2746,2	2850,9
Région wallonne	1362,3	1366,6	1367,7	1375,0	1414,3	1237,8	1326,5	1386,0
3.2. Différence en milliers								
Royaume	59,3	7,3	1,2	20,5	37,7	43,4	49,5	25,7
Région de Bruxelles-Capitale	9,1	2,3	5,1	2,9	6,6	6,5	6,8	5,2
Région flamande	33,9	0,7	-5,1	10,3	21,3	24,7	28,9	13,0
Région wallonne	16,3	4,2	1,1	7,3	9,8	12,2	13,8	7,4
3.3. Variation en pour cent								
Royaume	1,3	0,2	0,0	0,4	0,8	1,1	1,1	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	2,1	0,5	1,2	0,7	1,4	1,8	1,7	1,1
Région flamande	1,2	0,0	-0,2	0,4	0,7	1,0	1,1	0,5
Région wallonne	1,2	0,3	0,1	0,5	0,7	1,0	1,1	0,5

	2011	2012	2013	2014	Moyennes			
					2015-2018	1998-2004	2005-2011	2012-2018
4. Taux d'emploi								
(population active occupée / population 15-64 ans) (1)								
Royaume	64,0	63,8	63,6	63,7	65,2	61,9	63,6	64,2
Région de Bruxelles-Capitale	57,9	57,3	57,1	56,6	57,3	58,4	58,8	57,0
Région flamande	68,1	68,0	67,7	67,8	69,6	65,2	67,5	68,4
Région wallonne	58,5	58,6	58,6	58,8	60,0	57,0	58,2	59,1
5. Chômage								
5.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)								
Royaume	627,7	636,3	662,1	679,1	638,5	645,1	652,4	665,6
Région de Bruxelles-Capitale	115,2	116,0	117,4	122,8	120,5	92,6	109,0	120,7
Région flamande	239,1	245,4	267,0	277,2	252,7	276,7	254,5	269,7
Région wallonne	273,4	274,8	277,7	279,1	265,4	275,7	288,8	275,2
5.2. Différence en milliers								
Royaume	-26,0	8,5	25,8	17,0	-10,1	5,9	-11,8	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	-0,6	0,8	1,4	5,4	-0,6	2,1	1,5	0,8
Région flamande	-16,2	6,3	21,5	10,3	-6,1	-1,3	-9,0	1,9
Région wallonne	-9,3	1,4	2,9	1,4	-3,4	5,0	-4,3	-1,1
5.3. Variation en pour cent								
Royaume	-4,0	1,4	4,1	2,6	-1,5	0,9	-1,6	0,3
Région de Bruxelles-Capitale	-0,5	0,7	1,3	4,6	-0,5	2,3	1,5	0,7
Région flamande	-6,4	2,6	8,8	3,9	-2,2	-0,2	-2,9	0,9
Région wallonne	-3,3	0,5	1,0	0,5	-1,2	1,8	-1,4	-0,4
5.4. Taux de chômage, définition BFP (1)								
Royaume	12,0	12,1	12,5	12,7	11,7	13,4	12,7	12,4
Région de Bruxelles-Capitale	20,8	20,8	20,8	21,4	20,2	19,8	20,7	20,9
Région flamande	7,8	8,0	8,7	8,9	8,0	9,7	8,5	8,6
Région wallonne	16,7	16,7	16,9	16,9	15,8	18,2	17,9	16,6

(1) La valeur en fin de période, soit 2018, est présentée dans la colonne 2015-2018.

Finances publiques

En ce qui concerne les finances publiques régionales, la projection intègre les informations disponibles le 22 avril 2013. Elle n'intègre ainsi pas les contrôles budgétaires de la Région wallonne et de la Communauté française qui ont été clôturés après cette date et n'incorpore que de premières informations relatives au contrôle budgétaire de la Communauté flamande et disponibles à cette date.

Tableau 5 : Solde de financement des communautés et régions
en millions d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Communautés et régions, dont :	-261	-698	-334	111	566	1162	1773
Région de Bruxelles-Capitale	-115	-107	-40	8	56	102	152
Région flamande (y compris la Communauté flamande)	296	90	174	357	557	884	1222
Région wallonne	-246	-216	-176	-131	-84	-14	64
Communauté française	-186	-396	-282	-124	33	181	323

A politique constante, le solde de financement de la Région de Bruxelles-Capitale connaît une amélioration continue sur la période 2012-2018. Celle-ci est en partie le résultat de la politique de dépenses assez restrictive menée au cours des dernières années et qui est prolongée dans le futur à politique inchangée. Elle résulte également du premier volet du refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale décidé dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat. Des soldes budgétaires positifs seraient dégagés à partir de 2015.

Après avoir connu une détérioration de son solde de financement en 2013 par rapport à 2012 et une légère amélioration de ce dernier en 2014, le compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande) enregistre un surplus budgétaire en forte hausse et qui s'élèverait à plus d'un milliard d'euros en 2018. Le recul du solde de financement à court terme est la conséquence d'un contexte économique moins favorable qui freine la croissance des moyens issus de la loi spéciale de financement (LSF) et surtout du contrecoup de mesures ponctuelles.

Les finances de la Communauté française se dégradent en 2013 en raison essentiellement du contrecoup d'une correction apportée aux moyens issus de la LSF en 2012 et d'un effet-prix défavorable, la croissance de l'indice d'indexation des rémunérations étant supérieure à celle de l'indice des prix servant à calculer les moyens issus de la LSF. A partir de 2014, les finances de la Communauté française s'améliorent et l'équilibre serait atteint en 2016.

Le compte de la Région wallonne renouerait avec l'équilibre en fin de période. Malgré les mesures d'économies prises à court terme et une croissance relativement faible des dépenses à moyen terme, l'amélioration du solde de financement serait assez limitée en raison de la faiblesse de la croissance de l'économie et dès lors des recettes. Par ailleurs, le compte de la Région wallonne comprend celui de la SOFICO suite à la décision de l'ICN de l'intégrer dans le périmètre du secteur public.

Emissions de gaz à effet de serre

Enfin, le modèle HERMREG génère une projection régionalisée des émissions de gaz à effet de serre. Selon celle-ci, les émissions de GES seraient en très légère baisse entre 2012 et 2018, tant au niveau national que pour les Régions wallonne et flamande, en raison d'une augmentation modérée de la consommation finale d'énergie et de modifications structurelles de cette consommation en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable. Les émissions de GES progresseraient très légèrement en Région bruxelloise. Dans le contexte de cette projection et dans le cadre de la répartition régionale des objectifs du Protocole de Kyoto, la Wallonie aurait ainsi rencontré les objectifs qui lui ont été assignés, alors que pour la Flandre et Bruxelles, ceux-ci n'auraient pas été pleinement respectés.